

---

Adresse de la société républicaine de Louhans (Saône-et-Loire)  
invitant la Convention à forcer les sacrifices nécessaires au salut de  
la patrie, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société républicaine de Louhans (Saône-et-Loire) invitant la Convention à forcer les sacrifices nécessaires au salut de la patrie, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 8-9;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34227\\_t1\\_0008\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34227_t1_0008_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

livres de cuivre, et de 30 paires de souliers; elle invite la Convention à achever de consolider son ouvrage (1).

**Mention honorable et insertion au bulletin (2).**

[Prayssac, s. d.] (3)

« A la Convention nationale,

Cinquante sans-culottes, formés en société, dans le sein d'une campagne isolée pour y professer les vertus républicaines dont vous nous donnez l'exemple; toujours attentifs aux besoins de la patrie, viennent signaler leur zèle par une offrande de 6 barriques d'eau-de-vie, 200 livres pesant de cuivre, et 30 paires de souliers.

Citoyens, ce n'est pas ici le superflu de l'opulence, il n'est pas de riche parmi nous; nous pourrions plutôt vous parler de nos calamités, de nos malheurs, mais si les saisons apesanties depuis quelques années, sur les productions du sol que nous cultivons, nous empêchent de pouvoir beaucoup, nous jurons que nos fortunes dans leur médiocrité sont toutes consacrées au salut de la République.

Et vous, dignes représentants d'un peuple affranchi, achevez, consolidez votre ouvrage, et bientôt le souvenir de vos travaux, de vos dangers se perdra dans les jouissances précieuses que vous prépare le bonheur des Français. »

BERLAT (*secrét.*), D. E. BERNARD (*présid.*).

P. S. La Société a déjà déposé son offrande entre les mains des administrateurs du directoire du district de Cahors.

## 12

**Lettre des représentants du peuple Laignelot et Tréhouart, par laquelle ils demandent pour les élèves des écoles républicaines de Brest (4), les bustes de Marat et Lepeletier, ces jeunes élèves leur ayant exprimé leur vœu à cet égard (5).**

**Mention honorable, insertion au bulletin.**

Les représentants du peuple près les Côtes de Brest et de Lorient, écrivent du 3 pluviôse; ils adressent à la Convention une pétition qui leur a été présentée par les élèves des écoles républicaines de Brest, pour obtenir un pavillon national, afin de le placer au-dessus de la porte de leur établissement, à la place d'une croix de fer. Ils demandent aussi les bustes de Marat et Lepeletier.

Renvoyé au ministre de l'intérieur (6).

(1) P.V., XXX, 198.

(2) B<sup>in</sup>, 9 pluv.

(3) C 290, pl. 918, p. 5.

(4) Et non Lorient; les repr. étaient à cette date à Brest.

(5) P.V., XXX, 198. Mention dans *J. Sablier*, n° 1105.

(6) B<sup>in</sup>, 9 pluv. Reproduit dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 385.

## 13

**La Société républicaine de la commune de Louhans, département de Saône-et-Loire, exprime dans une adresse sa sensibilité sur le dénuement où se trouvent les défenseurs de la patrie, des vêtements de premier besoin: elle invite la Convention nationale à forcer les égoïstes à des sacrifices nécessaires au salut de la patrie (1).**

**Insertion au bulletin (2).**

[Louhans, 24 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Nous célébrons des triomphes, nous rendons de grands hommages à la valeur des braves défenseurs de notre patrie; c'est un tribut que nous payons à leur intrépidité et à leur dévouement; les fêtes que nous célébrons nous rappellent des devoirs plus imposants envers ces braves guerriers; le dénuement où ils sont des choses de première nécessité altère la joie que nous inspirent leurs victoires.

En les soulageant, en leur procurant tout ce qui peut contribuer à leur santé, nous ne nous acquitterons pas envers eux d'un tribut de reconnaissance mais d'une véritable dette nationale.

Nous frémissons quand on nous dit, que manquant de linge, ils sont exposés à des inconvénients qui ne doivent être réservés que pour les esclaves et les monstres qu'ils combattent, en effet, citoyens, les poux et la lèpre ne doivent dévorer que les infâmes émigrés, et les vils satellites des tyrans, mais le soldat républicain ne doit connaître d'autres fatigues que celles des combats, il ne doit sentir d'autres douleurs que celles que lui causent ses glorieuses blessures.

Le véritable sans-culottes, toujours bon, toujours reconnaissant, se déshabille avec plaisir pour vêtir le défenseur de la Liberté, mais, Citoyens, les sacrifices toujours renaissants du patriote sont insuffisants. Tandis qu'il donne ses bas, ses souliers, tandis qu'il partage avec le soldat de la Patrie ses quatre chemises, le riche, l'égoïste, le muscadin, l'aristocrate en entasse plusieurs douzaines dans une commode et à peine en détache-t-il une ou deux des plus mauvaises pour celui qui, au péril de son sang, défend ses biens et sa vie.

Citoyens représentants, vous le sentez, une révolution exige de grandes mesures en tous genres: les moyens de soulager nos frères d'armes sont entre nos mains. Faites-en usage en frappant d'anathème et en déclarant suspect quiconque pendant la guerre gardera pour son service plus de six chemises et qui dans le délai prescrit, ne déposera pas l'excédent dans les magasins de la nation. Par cette grande et salutaire mesure vous ferez un acte de justice, et acquitterez la Nation d'une dette sacrée envers ses braves défenseurs.

(1) P.V., XXX, 198.

(2) B<sup>in</sup>, 9 pluv.

(3) C 292, pl. 936, p. 34.

Tels sont, Citoyens Représentants, les vœux des amis de la République de la commune de Louhans. »

JOBERT (*présid.*), PARISOT (*secrét.*).

## 14

**L'administration du district de Libreval, ci-devant St.-Amand, département du Cher, annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec succès dans son territoire (1).**

**Mention honorable et insertion au bulletin (2).**

[*Libreval, 2 pluv. II. Au présid' de la Conv.*] (3)

« Républicain,

Vive la République, ça va, les biens de nos plus cruels ennemis, les émigrés, se vendent ici et de la bonne manière : des objets estimés 52.276 l. ont été vendus le mois dernier 97.740 l., c'est t'en dire assez pour te prouver que l'esprit public est bon dans notre district; nous espérons que tu voudras bien en faire part à la Convention nationale, en l'assurant de notre attachement inviolable; *dis-lui encore, citoyen, que nous sommes tous vrais sans-culottes, ennemis jurés de la tyrannie et décidés à mourir à notre poste pour le salut de la République, une et indivisible.* »

DENIZOT, THEVENARD-GUÉRIN, TRÉMEAU  
[*et une autre signature*].

## 15

**La Société populaire d'Angerville-la-Rivière, district de Pithiviers, écrit qu'elle a célébré les victoires de la République sur les tyrans, et qu'elle a envoyé au district le reste des dé-pouilles de son église pour subvenir aux frais de la guerre (4).**

**Mention honorable et insertion au bulletin (5).**

[*Extrait des délibérations de la Sté popul., 12 niv. II*] (6)

Présidence de Prou.

Le Président a demandé que la fête de l'Épiphanie, dite des Rois fût annulée. Nous avons, dit-il, juré tous une haine éternelle aux rois et à la royauté; nous ne devons plus faire aucun mémoire de ses tyrans. Au contraire, je demande que ce jour soit consacré en action de grâce pour remercier l'Être suprême des grandes victoires que nos armées républicaines ont remportées sur ses tyrans de rois coalisés et sur les ennemis de la Liberté. La motion a été vivement applaudie.

Lesseur, maire de la dite commune, a obtenu

(1) P.V., XXX, 198.

(2) B<sup>in</sup>, 9 pluv.; C. Eg., n° 529; M.U. XXXVI, 153.

(3) C 291, pl. 931, p. 20.

(4) P.V., XXX, 199.

(5) B<sup>in</sup>, 9 pluv. Mention dans J. Sablier, n° 1105.

(6) C 290, pl. 918, p. 4.

la parole : Je propose, dit-il, qu'il faudrait faire une offrande à la patrie des restants d'or, d'argent et cuivre que nous avons dans notre église; la patrie en a besoin pour nous soutenir.

La demande et proposition converties en motion, l'assemblée a arrêté que tous les effets d'or et d'argent et cuivre seront envoyés pour la patrie avec applaudissements.

Prou : Qu'il importe, dit-il, pour le culte, que vous ayez des vases et chandeliers de bois et fer blanc, l'Être suprême que nous adorons ne demande point d'or, ni d'argent, il demande nos cœurs, notre civisme, la vérité et la raison. (*Applaudi.*)

Je demande, dit-il, que l'inventaire en soit fait des dits effets dès demain et ensuite porté le tout au district de Pithiviers.

L'assemblée a applaudi vivement et elle a arrêté que de tout ce que dessus, une adresse en seroit envoyée à la Convention nationale en la priant de rester à son poste jusqu'à ce que nous ayons exterminé les puissances coalisées et le dernier des ennemis de la Liberté et que pareille adresse seroit envoyée à nos frères affiliés, les Républicains de la Société populaire de Pithiviers et de Puiseaux.

Et le 13 nivose le dit inventaire a été fait et se monte à 5 livres 6 onces pesant d'argent, tant en calice, ciboire, soleil que vases à huile, plus une lampe de cuivre et un bénitier argenté pesant 8 livres 12 onces, plus en une lampe de cuivre et un bénitier argenté pesant 8 livres 12 onces. Suit : 76 livres de cuivre en chandeliers et autres objets. Le tout a été porté au dit district le 22 nivose, ensemble 2 draps et 2 chemises donnés par le c. Barthélémy Le Filliastre de cette commune, 2 autres draps et 3 chemises par la V<sup>e</sup> Etienne Pasquet.

P.c.c. PROU (*présid.*), BRICHARD (*secrét.*).

## 16

**La municipalité et le comité de surveillance de la commune de Guérard (1) écrivent que sur l'invitation qu'ils ont faite à leurs concitoyens, ceux-ci se sont empressés de déposer sur l'autel de la patrie des chemises, des draps, 216 livres 4 sous en assignats, y compris 6 livres 9 sous en numéraire, et une croix d'argent: ils invitent la Convention nationale à rester à son poste (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[*Guérard, 7 pluv. II*] (4)

« Citoyens Législateurs,

Brûlant du zèle le plus ardent de concourir au triomphe de la République et d'être utiles à nos frères qui versent leur sang pour défendre la cause de la Liberté, nous avons invités nos concitoyens à déposer sur l'autel de la Patrie les dons que leurs moyens leur permettaient d'offrir et aussitôt, elle fut couverte de chemises et draps et de 216 l. en assignats y compris 6 l. en numéraire. Plus une croix d'argent en façon de

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Faremoutiers (Seine-et-Marne).

(2) P.V., XXX, 199 et 214.

(3) B<sup>in</sup>, 9 pluv.

(4) C 290, pl. 918, p. 3.